

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Absente excusée : AVALLET Michèle (pouvoir à SANTONAX Martial),

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 17 mai 2018

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

Ordre du jour :

- Délibération vente terrain commune Primarette à M. Pupat Jean-Marie
- Travaux voirie - bâtiments
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

1 - Délibération :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un délaissé de terrain en bout de la parcelle cadastrée C 663, au lieu dit « étang des chèvres » à M. PUPAT Jean-Marie, domicilié à Saint Barthélemy, souhaite acquérir ce terrain, d'une superficie d'environ 10 ares, limitrophe à son parc.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal

D'approuver la vente de cette parcelle,

D'accepter de fixer le prix de vente à 500 €,

D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte définitif de vente,

Madame le Maire précise que tous les frais de cette vente sont à la charge de l'acquéreur

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la vente de cette parcelle.

Primarette

2 - Travaux :

Voirie :

- Le Chemin des Coches est à nouveau accessible, il reste l'accotement à terminer.
- Les travaux pour la gestion des eaux de ruissellement vont avoir lieu à partir du 9 juillet sur le Chemin des Chênes. Les riverains sont informés par courrier.
- La fauche a pris du retard.

Bâtiments :

- Les travaux à l'ancienne poste vont se terminer fin juin. A l'extérieur, il reste à couler les escaliers et faire l'arase sur les 2 murs et à l'intérieur, le revêtement de sol à l'étage.
- Devant le monument aux morts, le platane a été coupé et le trottoir va être prolongé jusqu'à l'escalier de la salle des fêtes. Un goutte à goutte est installé pour l'arrosage.
- Pour le permis de construire des travaux de la mairie, il manque l'avis de la commission pour l'accessibilité. Elle se réunit le 4 juin et devrait donner un avis favorable. Il reste plusieurs points à revoir avec l'architecte.
- Un nouveau prestataire a été consulté et a présenté 2 devis pour l'alarme intrusion et l'alarme incendie : un seul prestataire pour les deux avec possibilité de coupler les détecteurs avec photo ou vidéo surveillance.

3 - Comptes-rendus commissions intercommunales :

Commission environnement :

- Rapport annuel des ordures : le tonnage est stable depuis 2 ans.

Commission musique :

- nouvelle tarification
- l'absence du professeur de saxophone.

Commission nouvelles technologies communication :

- budget de 5500 € pour l'achat d'une quarantaine de robots Thymio.

4 – Urbanisme :

- Annulation d'un permis de construire de 2012 au nom de ROUX Patrick.

5 - Courriers reçus :

- L'académie de Grenoble : accord pour les nouveaux horaires suite à l'arrêt des Temps d'Accueil Périscolaires.
- L'association du Sou des Ecoles : demande d'une subvention pour la classe verte (5 jours à Chichilianne). Il finance les 2/3 de ce voyage. Le Conseil Municipal décide de rencontrer le Président avant de se prononcer.
- Cour d'Appel de Grenoble : Avis de classement pour la plainte « destruction ou dégradation de biens privés ou menace » - (Rave party).
- SNCF : projet de cession d'une parcelle au lieu-dit « étang des chèvres ».
- Mme Guillon : sanitaires à la cabane des chasseurs.
- Le Maire d'Izeaux : invitation à la célébration pour l'abandon de la décharge.
- FCCollines : le 16 juin 2018 - journée pour les 10 ans du club.

Primarette

6 – Questions diverses :

- Rencontre avec Manon Geroli et Manon Eynard pour le dossier de la future Maison d'Assistants Maternels « La MAM des sources » Le bâtiment de l'ancienne agence postale leur sera mis à disposition sous forme d'une convention.
- Le service informatique de la CCTB a livré 8 mini PC pour l'école.
- En juillet le COPIL CCTB/CCPR se réunira pour présenter un magazine sur la future nouvelle intercommunalité.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 23h00.

Le prochain Conseil aura lieu **le 21 juin 2018 à 20h30.**

Primairette